

CERTIFICAT

Certificat relatif à l'exemption de consultations des personnes habiles à voter et à la tenue d'un scrutin référendaire

Je, soussigné, Jasmin Gibeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Thurso, certifie par la présente que le règlement d'emprunt numéro 09-2021 est exempté de la procédure de consultation des personnes habiles à voter et à la tenue d'un scrutin référendaire :

EN raison de l'application de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN raison que le règlement a pour objet le financement de travaux de voirie (réparation conduite d'égout) alors que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Thurso, Québec, le 31 août 2021.



Jasmin Gibeau
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

Publié sur le site web de la municipalité le 31 août 2021.
Déposé à la séance du Conseil municipal tenue le 13 septembre 2021.